



VAE SANS FRONTIERES

Comment faciliter l'accès à l'emploi qualifié des primo-arrivants hors Union Européenne, qui possèdent une réelle expérience professionnelle dans leur pays d'origine ?

LE CONTEXTE

La certification est souvent une clé d'entrée au marché de l'emploi. Pour un public adulte, deux voies sont possibles la formation continue et la VAE. Entre 2016 et 2018, une expérimentation en région lyonnaise proposait à une population de quartiers prioritaires de faire une VAE. Dans cette dynamique, un autre projet voit le jour en 2020, ciblant plus particulièrement le public des primo-arrivants hors Union Européenne.

Cependant mobiliser la VAE nécessite de connaître le dispositif et son parcours, côté financement d'être titulaire d'un CPF ou encore d'être éligible en Hauts-de-France au [PASS VAE](#). Autant de conditions difficilement réunissables pour les primo-arrivants.

Les publics concernés par ce dispositif sont des personnes originaires de pays en dehors de l'Union Européenne, qui arrivent sur le sol français pour la première fois et disposent d'un premier titre de séjour de moins de cinq ans.

Bien que diplômées et expérimentées, ces personnes accèdent difficilement à l'emploi. Lorsqu'elles y parviennent, l'emploi n'est pas toujours en rapport avec leur domaine et se situe souvent en-dessous de leur niveau de qualification obtenu dans leur pays.

Le projet « **VAE sans Frontières** » est donc créé pour les accompagner au mieux vers la certification.

Aujourd'hui piloté par le DAVA de Lyon, ce projet a été déployé dans onze autres académies dont celle de Lille, depuis 2021. Le projet prendra fin au 31 décembre 2022.

Comment commence un accompagnement ?

Les candidats sont orientés vers le DAVA par l'OFII- (Office français de l'immigration et de l'intégration), Pole emploi ou d'autres structures d'insertion ou d'accompagnement, sont originaires de pays divers comme l'Algérie, la Tunisie, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Guatemala, le Suriname, le Japon, l'Inde, le Mexique,

LA SOLUTION

Pour faciliter l'intégration sur le marché de l'emploi de ces personnes, VAE sans Frontières a donc été créé.

Il s'agit d'ajouter au dispositif classique de VAE, des actions complémentaires (formation, immersions, FLE...) et un référent de parcours.

Le référent de parcours est la clé de voute de cette VAE sans frontières. Comme une sorte de parrain, il accompagne le candidat à la VAE dans ces démarches et dans les actions complémentaires si besoin. Une relation de confiance se développe, facilitant le maintien du candidat dans le dispositif.

Le DAVA inscrit le candidat dans le dispositif. Le candidat est alors accompagné par un conseiller VAE et un référent de parcours unique. Au besoin, le DAVA recourt à un traducteur assermenté pour les documents en langues étrangères. L'accompagnement VAE s'organise au plus près du domicile du candidat.

L'innovation est multiple.

Le DAVA de l'Académie de Lille est le seul à avoir engagé un partenariat avec une association de bénévoles, ici Agir ABCD, spécialisée dans l'accompagnement des publics primo-arrivants et dont sont issus les référents de parcours. Souvent retraités de divers secteurs professionnels (et parfois avec une expérience d'expatriation), ils facilitent les démarches du candidat n'ayant pas la connaissance de l'environnement administratif français, du marché de l'emploi, de l'organisation d'une entreprise, de la culture.... Ils sont également susceptibles de percevoir les freins à la réussite du candidat et d'en faire part au DAVA.

En plus du référent, le conseiller VAE peut orienter le candidat sur des actions complémentaires telles que des immersions, du FLE en rapport avec sa VAE, ... Les immersions permettent au candidat de se rendre compte des attentes d'un employeur en France, de percevoir les différences d'organisation ...

Le recueil de preuves, toujours présent, est plus souple pour les diplômes de l'Education Nationale et tient compte de la situation de chacun.

LES MOYENS/ RESSOURCES MOBILISÉS POUR LA MISE EN OEUVRE



Au-delà du dispositif, c'est la mobilisation des acteurs qui participe à la réussite des parcours. Parmi ces acteurs, on retrouve : les conseillers VAE, les associations de référents de parcours, un réseau d'entreprise pour les immersions, un réseau d'OF partenaires, le réseau inter-certificateurs Interval...

LES RÉSULTATS

Sur l'académie de Lille, les premiers accompagnements ont commencé fin 2021. L'objectif est d'amener 20 candidats à la certification. En avril 2022, près de 100 personnes étaient sensibilisées, 35 personnes ont montré de l'intérêt pour la démarche et 12 d'entre eux se sont engagés.



LES RÉUSSITES ET LES FREINS

Les situations des candidats sont très variées, et les freins diffèrent d'une personne à l'autre.

Par ailleurs, toutes les expériences ne mènent pas obligatoirement vers une certification. Les professions réglementées du Droit et de la Santé ne permettent pas d'accéder au diplôme par la VAE. D'autres dispositifs existent pour ces profils. La VAE n'est pas la solution pour toutes les personnes.

Pour faciliter la rédaction du dossier, il est grandement conseillé au candidat de réaliser une immersion ou une formation dans le domaine professionnel de la certification visée, notamment pour s'approprier le vocabulaire adapté et délimiter le cadre de responsabilité de son métier en France. Une aide-soignante n'a pas le même périmètre d'intervention au Congo, au Suriname ou au Mexique.

Autre constat, le public primo-arrivant intéressé par la VAE, est souvent diplômé de l'enseignement supérieur. Or la VAE pour un diplôme de l'enseignement supérieur est plus longue et plus complexe. La maîtrise de la langue française est primordiale pour expliciter son expérience lors du jury.





ET DEMAIN ?

Dans la continuité de ce constat « la VAE n'est pas la solution pour tous les profils », le DAVA envisage de faire évoluer le dispositif afin de trouver une solution aux candidats non éligibles à la VAE et de les accompagner dans leur parcours d'intégration. Le but est de leur donner des clés, pour optimiser leur entrée sur le marché de l'emploi.

S'inscrit dans

- PRIC, Plan régional d'investissement dans les compétences

Contact

DAVA
VERHOLLEMAN Caroline
contactvaesansfrontieres@ac-lille.fr
06 29 78 88 00

